

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique

Déclaration du groupe Familles

La question de l'abstention ou de la faible participation aux élections auxquelles tout un chacun est appelé dans sa vie d'enfant, d'étudiant, de parent, de bénévole, de propriétaire ou encore dans sa vie professionnelle est souvent réduite à une analyse renvoyant à l'absence d'enjeux clairs, au flou des programmes ou plus globalement au désintéret et à une perte de sens de l'engagement. Mais cette analyse ignore la montée de l'individualisme et des nouveaux modes d'expression dans notre société et cette autre voie d'explication mérite une attention particulière. Dans ce nouveau contexte, les corps intermédiaires avec leur organisation démocratique, essentiels pour la vie en société, doivent impérativement évoluer pour regagner en attractivité.

Le présent avis formule plusieurs préconisations dépassant la simple question du vote ou des modalités de vote comme expression de la démocratie. Le groupe Familles partage ces préconisations dans leur ensemble et souhaite mettre l'accent sur quatre d'entre elles.

La préconisation 1 tout d'abord vise à développer une éducation à la citoyenneté d'autant plus efficace qu'elle est précoce.

La préconisation 2 vise à renforcer le sentiment d'appartenance et l'adhésion au projet d'une organisation. Pour ce faire, des opérations de participation, de mobilisation des adhérents doivent être plus régulièrement mises en œuvre avec une redevabilité sur les suites données à ces opérations. C'est le sens de l'action qui est recherché par cette préconisation et c'est un point essentiel.

La préconisation 3 appelle à favoriser la participation de toutes les parties prenantes en veillant à la diversité dans le renouvellement des instances de gouvernance. Associer toutes les compétences et tous les savoirs sans discrimination est un gage de réussite des projets par l'implication de toutes et tous.

Enfin la préconisation 28 attire l'attention sur le droit de vote reconnu à tout citoyen quelle que soit la nature de son handicap et de sa situation, notamment pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique. Si le droit existe, il y a encore une marge de progression pour que toutes les personnes puissent librement exercer leur droit de vote. L'accessibilité des locaux, des matériels de vote mais aussi des informations dans les campagnes électorales doit être renforcée.

Le Groupe Familles a voté l'avis.